Image not found or type unknown

Rupture de bail pour cause de nouvel emploi et baisse de salaire

Par **Yayad**, le **13/07/2014** à **10:52**

Bonjour
Alors nous somme un jeune couple de locataires nous trou on que ogre loyer ainsi que nos charge sont devenue trop cher nous avons alors entrepris des démarches pour trouver un autre logement et nous avons trouvé maintenant pour ne pas payer les trois mois de préavis je souhaitais invoquer un nouvel emploi avec un salaire inférieure au précédant puis je le faire et bénéficier d'un mois de préavis ?
Même si cela fait déjà quatre mois que je trouve mon nouvel emploi? Qu'elle sont les démarche a entreprendre ?
Merci pour vos réponse
Cordialement

Par **janus2fr**, le **13/07/2014** à **11:06**

Bonjour,
Il n'existe aucune disposition dans la loi 89-462 pour un préavis réduit au motif de "nouvel emploi avec un salaire inférieure au précédant".
Ce qui s'en rapproche le plus est le nouvel emploi suite à perte d'emploi.
Il faut donc savoir si vous avez effectivement repris un emploi après avoir été licencié du précédent (la perte d'emploi et le nouvel emploi devant avoir lieu durant le bail) et si oui, vous dépêcher car 4 mois est un délai qui approche le maximal accepté par la cour de cassation.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés